

# La Ministre

## APPEL A CANDIDATURE AUX POSTES D'INSPECTEURS, CONTROLEURS DU TRAVAIL ET DES AGENTS ADMINISTRATIFS DE L'INSPECTION GENERALE DU TRAVAIL

### A. Contexte et objectif

Le Gouvernement de la République a initié depuis 2002 la réforme de son Administration qui a pour objectif majeur de doter le pays d'une Administration Publique moderne, performante et de développement capable de contribuer à la refondation de l'Etat congolais.

Cette réforme procède notamment par la rationalisation des missions, des structures, des emplois et des effectifs, la revalorisation du capital humain et la modernisation des outils de travail.

Dans cette perspective, des réformes sectorielles ont été initiées dans différents Ministères ; la réforme globale de l'Administration Publique est pilotée par le Premier Ministre, et le Vice-Premier Ministre, ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service Public en est le pilote technique.

La mise en œuvre de cette réforme au sein du Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale, a commencé par la mise en place de la Cellule Thématique de Réforme, suivi par l'organisation des audits organisationnels, ensuite l'élaboration et validation des énoncés des missions et enfin la fixation du cadre et des structures organiques dans les différents Services du Ministère.

S'agissant de la reforme au sein de l'Inspection Générale du Travail, en rapport avec son cadre et structures organiques, le Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale a décidé de procéder au recrutement des 2 379 Inspecteurs et Contrôleurs du Travail ainsi que les Agents administratifs pourvus des compétences requises conformément aux postes retenus dans le cadre et structures organiques, afin de permettre à l'Inspection Générale du Travail de fonctionner efficacement.

C'est dans ce contexte que le présent avis d'appel à candidature est lancé et s'adresse à toute personne de nationalité congolaise désireuse de faire carrière au sein de l'Administration Publique Congolaise, spécifiquement à l'Inspection Générale du Travail et répondant aux critères ci-dessous.

2

### B. Les principales taches

### 1. Inspecteur du Travail

- Contrôler l'application des dispositions légales et règlementaires relatives :
  - À la main-d'œuvre et à la protection sociale des Travailleurs dans l'exercice de leur profession dans les Organisations assujetties au Code du Travail et dans les Unités d'économie informelles :
  - À la prévention, aux risques professionnels, à la sécurité technique des installations et des équipements et/ou outils de travail dans les Organisations assujetties au Code du Travail et dans les unités de l'économie informelle;
  - À l'identification et à l'évaluation des risques d'atteinte à la santé sur les lieux de travail;
  - À la surveillance de la santé des travailleurs en relation avec le travail ;
  - À l'hygiène et de santé dans les Organisations assujetties au Code du Travail et dans les Unités d'économie informelles ;
  - À la sécurité sociale dans les Organisations assujetties au Code du Travail et dans les unités de l'économie informelle ;
  - À la mutualité dans les Organisations assujetties au Code du Travail et dans les unités de l'économie informelle ;
  - Aux ONG/VIHS dans les Organisations assujetties au Code du Travail et dans les unités de l'économie informelle;
  - Aux actions sanitaires dans les Organisations assujetties au Code du Travail et dans les Unités d'économie informelles.
- Assurer l'arbitrage des litiges individuels et/ou collectifs de travail ainsi que du règlement des contentieux résultant de la mauvaise application et de l'interprétation de la législation en matière du travail dans les Organisations assujetties au Code du Travail et dans les unités de l'économie informelle.
- Prodiguer des conseils aux chefs d'entreprises, aux travailleurs et à leurs représentants sur les droits et obligations de chaque partie en matière :
  - De prévoyance sociale dans les organisations assujetties au Code du Travail et des Unités d'économie informelles ;
  - De la santé dans les organisations assujetties au Code du Travail et dans les unités de l'économie informelle ;
  - De mutualité dans les organisations assujetties au Code du Travail et des Unités d'économie informelles;
  - Des ONG/VIHS dans les organisations assujetties au Code du Travail et des Unités d'économie informelles.
- Conseiller et informer les chefs d'entreprises, les travailleurs et leurs représentants sur les droits et obligations de chaque partie dans le domaine :
  - Des actions sanitaires dans les Organisations assujetties au Code du Travail et des Unités d'économie informelles ;
  - De la prévoyance sociale dans les Organisations assujetties au Code du Travail et des Unités d'économie informelles.
- Contribuer à l'élaboration de la réglementation et de la législation en matière :
  - Du travail et de la prévoyance sociale ;
  - De la sécurité technique en milieux professionnels ;

8ème niveau, Immeuble du Gouvernement, Boulevard du 30 juin, Tél: +243 906390026 — Kinshasa / Gombe - RDC

- De l'hygiène et de la santé en milieux professionnels ;
- De l'hygiène et de l'embellissement en milieux professionnels ;
- De l'organisation des services médicaux dans les organisations assujetties au Code du Travail et des unités d'économie informelles ;
- Des actions sanitaires en milieux professionnels.
- Élaborer le rapport des activités du poste.

### 2. Contrôleur du Travail :

- Contrôler l'application des dispositions légales et règlementaires en matière du travail et de la prévoyance sociale dans les organisations assujetties au Code du Travail et dans les unités d'économie informelle;
- Élaborer le rapport des activités du poste.

### 3. Agent Administratif:

 Assurer la réception, l'enregistrement, la saisie, le classement et la conservation des documents du Bureau ainsi que la liaison avec d'autres Services.

### C. Compétences techniques requises

### 1. Inspecteur du Travail:

- Connaissance de l'administration publique congolaise et du fonctionnement des institutions au plan national (Constitution de la République Démocratique du Congo, lois et règlements régissant l'Administration Publique);
- Bonne connaissance dans le domaine de la législation du travail et de la prévoyance sociale en République Démocratique du Congo;
- Maîtrise des enjeux du secteur de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale et parfaite connaissance de l'ensemble des acteurs du domaine et de leur positionnement;
- Connaissance de la Constitution de la République Démocratique du Congo, des lois et règlements régissant l'Administration Publique (particulièrement le Statut des agents de carrière des services publics de l'Etat et ses annexes);
- Compétence linguistique ;
- Compétence en informatique-bureautique.

#### 2. Contrôleur du Travail:

- Connaissance de l'administration publique congolaise et du fonctionnement des institutions au plan national (Constitution de la République Démocratique du Congo, lois et règlements régissant l'Administration Publique);
- Connaissance dans le domaine de la législation du travail et de la prévoyance sociale en République Démocratique du Congo;
- Compétence linguistique ;
- Compétence en informatique-bureautique ;
- Compétence en rédaction administrative.

### 3. Agents Administratifs:

- Connaissance de l'administration publique congolaise et du fonctionnement des institutions au plan national (Constitution de la République Démocratique du Congo, lois et règlements régissant l'Administration Publique);
- Connaissance dans le domaine de la législation du travail et de la prévoyance sociale en République Démocratique du Congo;

- Compétence linguistique ;
- Compétence en informatique-bureautique ;
- Compétence en rédaction administrative.

### D. Conditions de participation

Les conditions suivantes sont exigées pour participer à cette sélection.

### 1. Inspecteur du Travail

- Être de nationalité congolaise ;
- Être âgé de 18 ans au minimum et de 40 ans au maximum ;
- Jouir de la plénitude de ses droits civiques ;
- Être de bonne moralité ;
- Être en bonne santé et posséder une bonne aptitude physique ;
- Être titulaire d'un diplôme Universitaire de Licence ou l'équivalent ;

#### 2. Contrôleur du Travail

- Être de nationalité congolaise ;
- Être âgé de 18 ans à 35 ans pour les non-fonctionnaires ;
- Être âgé de 18 ans à 40 ans pour les fonctionnaires ;
- Jouir de la plénitude de ses droits civiques ;
- Être de bonne moralité ;
- Être en bonne santé et posséder une bonne aptitude physique ;
- Être titulaire d'un diplôme Universitaire de Graduat ou l'équivalent.

### 3. Agent Administratif

- Être de nationalité congolaise ;
- Être âgé d'au plus 35 ans révolus ;
- Jouir de la plénitude de ses droits civiques ;
- Être de bonne moralité;
- Être en bonne santé et posséder une bonne aptitude physique ;
- Être titulaire d'au moins d'un diplôme d'Etat et d'au plus Graduat.

# NB : les candidatures féminines sont encouragées.

### E. Composition du dossier

Le dossier de candidature doit comprendre :

- La lettre de motivation adressée à Madame l'Inspecteur Général du Travail;
- Le Curriculum Vitae ;
- Les copies des diplômes ;
- Le certificat d'aptitude physique ;
- La carte de l'ONEM pour les sans emploi
- L'acte d'admission sous-statut pour les fonctionnaires en activité ;
- L'acte de promotion au dernier grade pour ceux qui ont bénéficié de promotion (acte pris par l'autorité compétente conformément au statut des agents de carrière des services publics de l'Etat).

### F. Informations utiles pour Postuler

- 1. Les dossiers de candidature sont à déposer sur la plateforme dédiée en cliquant sur le lien suivant : <a href="https://recrutement-igt.com/recrutement/form">https://recrutement-igt.com/recrutement/form</a>;
- 2. Le Candidat doit PRECISER le poste pour lequel il postule ;
- 3. Les pièces jointes doivent avoir une capacité maximale de 2 MB chacune ;
- 4. Un accusé de réception automatique généré d'un CODE unique est envoyé au candidat, par MAIL et SMS, dès la soumission de la candidature ;
- 5. Retenir avec attention le CODE, il sera utile pour la suite du processus ;
- 6. Rassurez-vous de bien **COMPLETER** les informations demandées avant de **VALIDER**;
- 7. La période de dépôt des dossiers de candidatures est de 21 jours à dater de la publication de l'avis d'appel à candidature ; la date butoir pour le dépôt des candidatures est fixée au 23/03/2023.

Fait à Kinshasa, le 0 3 MARS 2023

Claudine NDUSI M'KEMBE